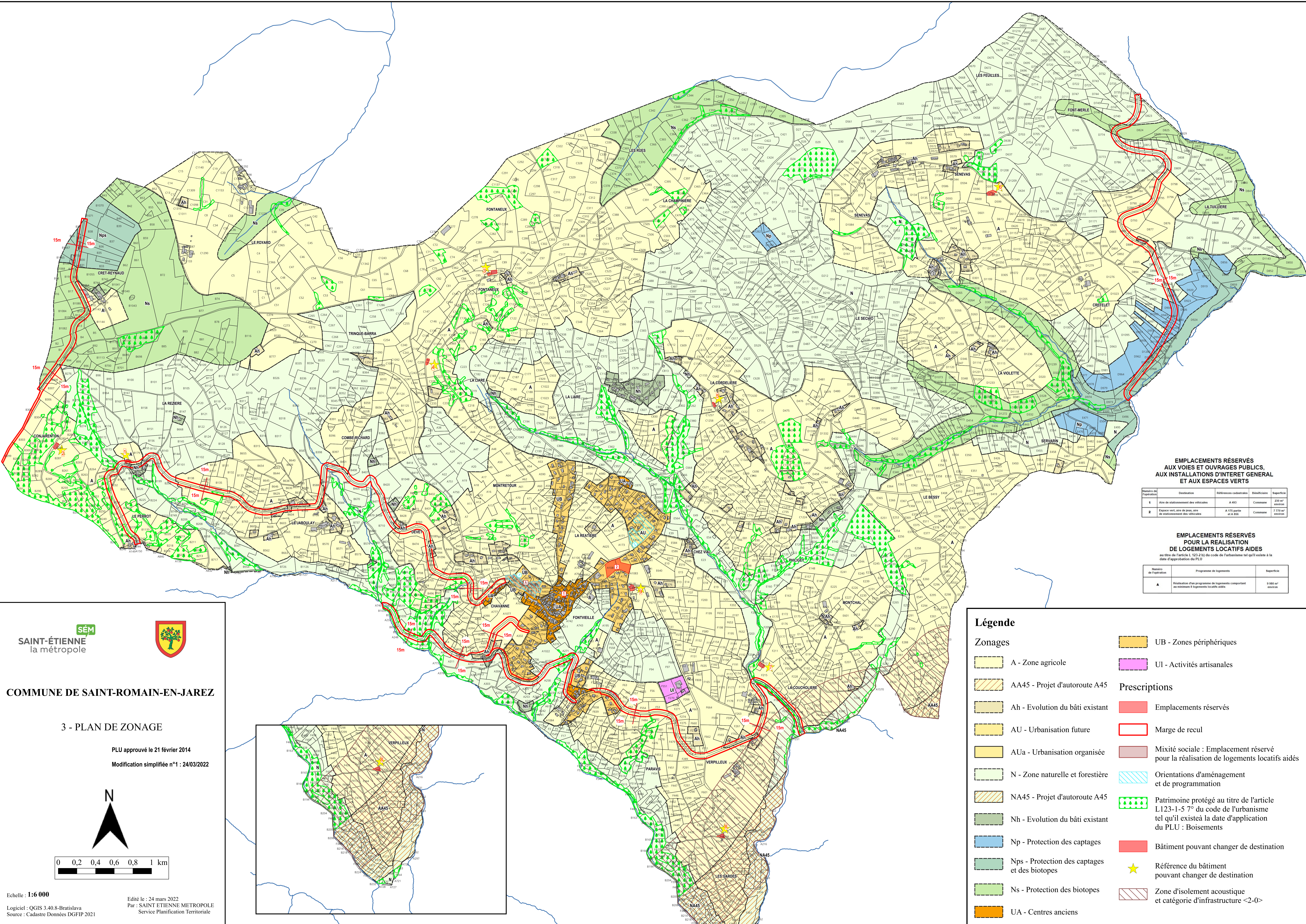




EMPLACEMENTS RÉSERVÉS
AUX VOIES ET OUVRAGES PUBLICS,
AUX INSTALLATIONS D'INTERET GENERAL
ET AUX ESPACES VERTS

Numero de l'opération	Destination	Délimitations cadastrales	Bénéficiaire	Superficie
1	Aire de stationnement des véhicules	A 493	Commune	235 m ² environ
2	Espace vert, aire de jeux, aire de stationnement des véhicules	A 175 partie et A 555	Commune	7 775 m ² environ

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS
POUR LA RÉALISATION
DE LOGEMENTS LOCATIFS AIDÉS

au titre de l'article L.123-2 b) du code de l'urbanisme tel qu'il existe à la date d'approbation du PLU

Numero de l'opération	Programme de logements	Superficie
A	Réalisation d'un programme de logements comportant au minimum 8 logements locatifs aidés	9 980 m ² environ

Légende

Zonages

- A - Zone agricole
- AA45 - Projet d'autoroute A45
- Ah - Evolution du bâti existant
- AU - Urbanisation future
- AUa - Urbanisation organisée
- N - Zone naturelle et forestière
- NA45 - Projet d'autoroute A45
- Nh - Evolution du bâti existant
- Np - Protection des captages
- Nps - Protection des captages et des biotopes
- Ns - Protection des biotopes
- UA - Centres anciens

- UB - Zones périphériques
- UI - Activités artisanales

Prescriptions

- Emplacements réservés
- Marge de recul
- Mixité sociale : Emplacement réservé pour la réalisation de logements locatifs aidés
- Orientations d'aménagement et de programmation
- Patrimoine protégé au titre de l'article L123-1-5 7° du code de l'urbanisme tel qu'il existait la date d'application du PLU : Boisements
- Bâtiment pouvant changer de destination
- Référence du bâtiment pouvant changer de destination
- Zone d'isolement acoustique et catégorie d'infrastructure <2-0>

